



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Partie 1 : Présentation de la section de fonctionnement

Partie 2 : Présentation de la section d'investissement

Définition

Compte Administratif (CA)

Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées ainsi que les résultats comptables (excédents ou déficits) de l'année 2023.

Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin 2024 de l'année suivante.



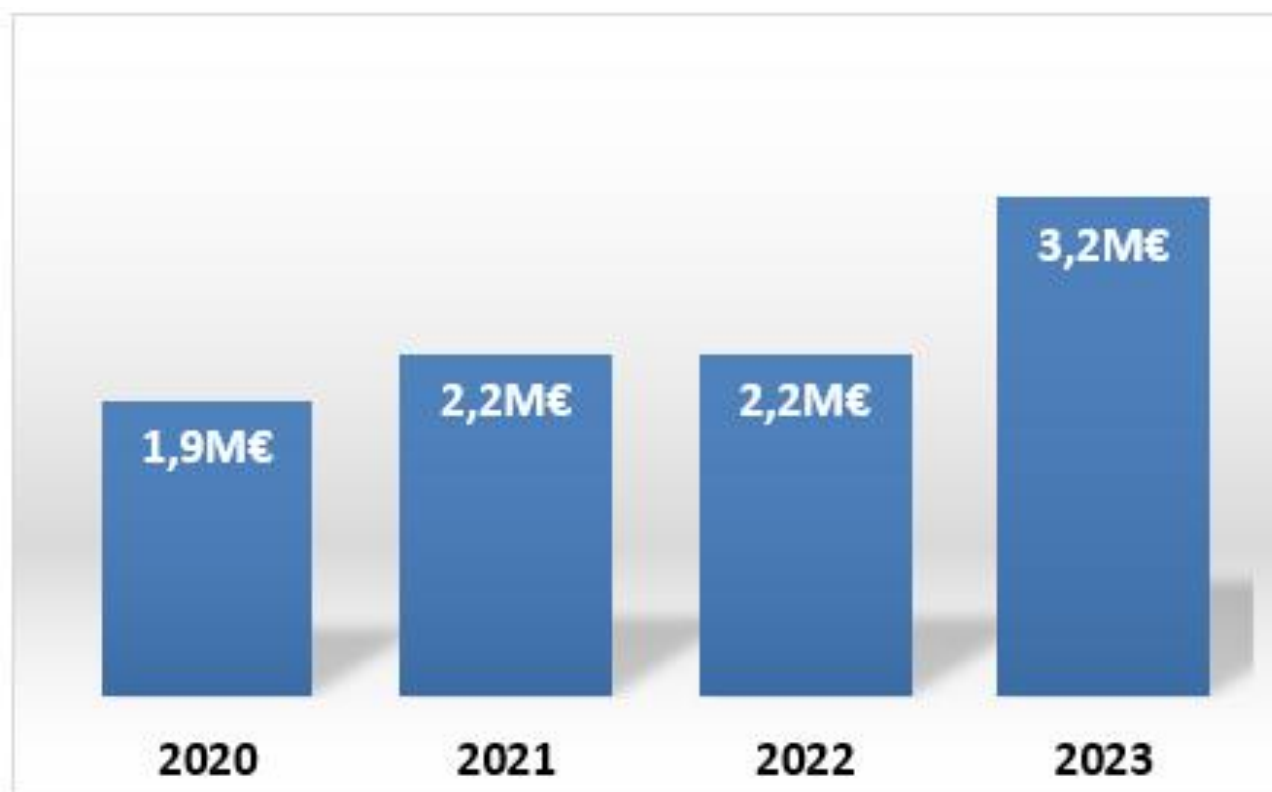
Partie 1 :

Présentation de la section de fonctionnement

Autofinancement 2023

L'autofinancement (aussi appelé « épargne brute ») est un indicateur clé pour les collectivités. Il désigne l'excédent de recettes réelles de fonctionnement qu'une commune génère sur une année et qui lui permet de financer sa dette ainsi qu'une partie de ses investissements.

En 2023 l'autofinancement de la ville a augmenté d'un million d'euros. Il est largement supérieur au remboursement annuel de la dette qui se situe à 1,7M€, ce qui montre que la situation financière de la commune s'est sensiblement améliorée.



Résultat 2023 - Fonctionnement

En 2023, malgré une inflation encore élevée et une situation économique tendue, la ville de Montigny-Lès-Cormeilles a réussi à obtenir un résultat de fonctionnement excédentaire de 5,5M€.

Celui-ci va être inscrit comme recette sur le budget 2024 ce qui augmentera les marges de manœuvres de la ville pour poursuivre la mise en place de ses politiques publiques auprès des administrés.

Le résultat de fonctionnement 2023 se décompose de la manière suivante :

- Excédent sur l'année 2023 : +2M€
- Excédent des années précédentes : +3,5M€

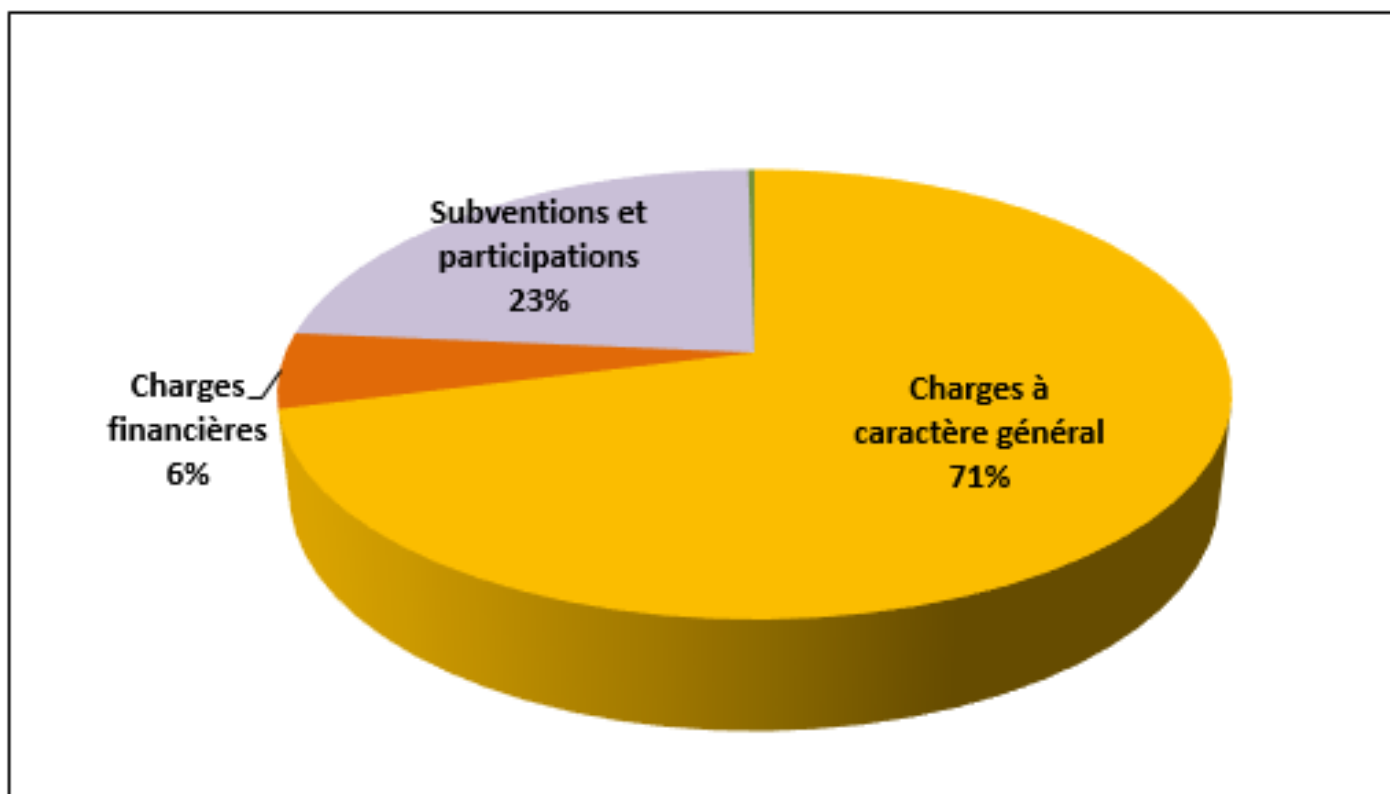
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		3 474 436,36 €
Opérations de l'exercice	25 748 308,40 €	27 810 304,51 €
TOTAL	25 748 308,40 €	31 284 740,87 €
Résultat de fonctionnement	5 536 432,47 €	

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
011- Charges à caractère général	6 588 764 €	7 052 500 €	5 887 786,11 €
012- Charges de personnel	14 474 307 €	15 148 280 €	16 281 177,45 €
014- Atténuations de produits	1 015 €	1 015 €	1 015,36 €
65- Subventions et participations	1 613 600 €	1 670 820 €	1 932 196,49 €
66- Charges financières	367 390 €	369 859 €	450 389,39 €
67- Charges exceptionnelles	142 354 €	112 430 €	9 717,17 €
68- Provisions		50 000 €	10 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 187 430 €	24 404 905 €	24 572 282 €
<i>Évolution</i>		5,3%	0,7%
Opération d'ordre	1 004 595 €	2 127 146 €	4 750 970 €
TOTAL DES DEPENSES	24 192 025 €	26 532 051 €	29 323 252 €

Les dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 sont pratiquement stables alors que l'inflation estimée sur la même période est de 5,8%. Cela montre que la commune a réussi à faire face à un contexte économique tendu en maîtrisant ses dépenses, ce qui lui a permis de préserver ses équilibres financiers.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 (hors masse salariale)



Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses permettant la mise en place des actions municipales auprès des administrés (achat de matériel, prestations de services...) mais aussi celles liées au fonctionnement des services municipaux (énergie, entretien, maintenance...). Les subventions et participations désignent l'ensemble des dépenses entreprises par la commune pour soutenir le tissu associatif sur le territoire. Les charges financières concernent les intérêts de la dette que la ville est tenue de payer chaque année.

Masse salariale

Les charges de personnel représentent 66% des dépenses réelles de fonctionnement ; ce ratio est en légère hausse par rapport à l'année 2022 (+4%).

Ce phénomène s'explique tout d'abord par les différentes mesures prises au cours de l'année 2022 (relevé du point d'indice, revalorisation du SMIC, rééquilibrage des grilles indiciaires des catégories B) qui ont impacté la ville sur une année complète à partir de 2023.

Il est nécessaire de préciser que ces dispositions sont prises par l'Etat et exécutées par les collectivités.

Ensuite la masse salariale représente une part importante des dépenses de fonctionnement car la ville a fait le choix de ne pas externaliser les missions de service public qu'elle réalise pour les administrés.

	2021	2022	2023
Masse salariale	14 474 307 €	15 148 280 €	16 281 177 €
évolution		5%	7%

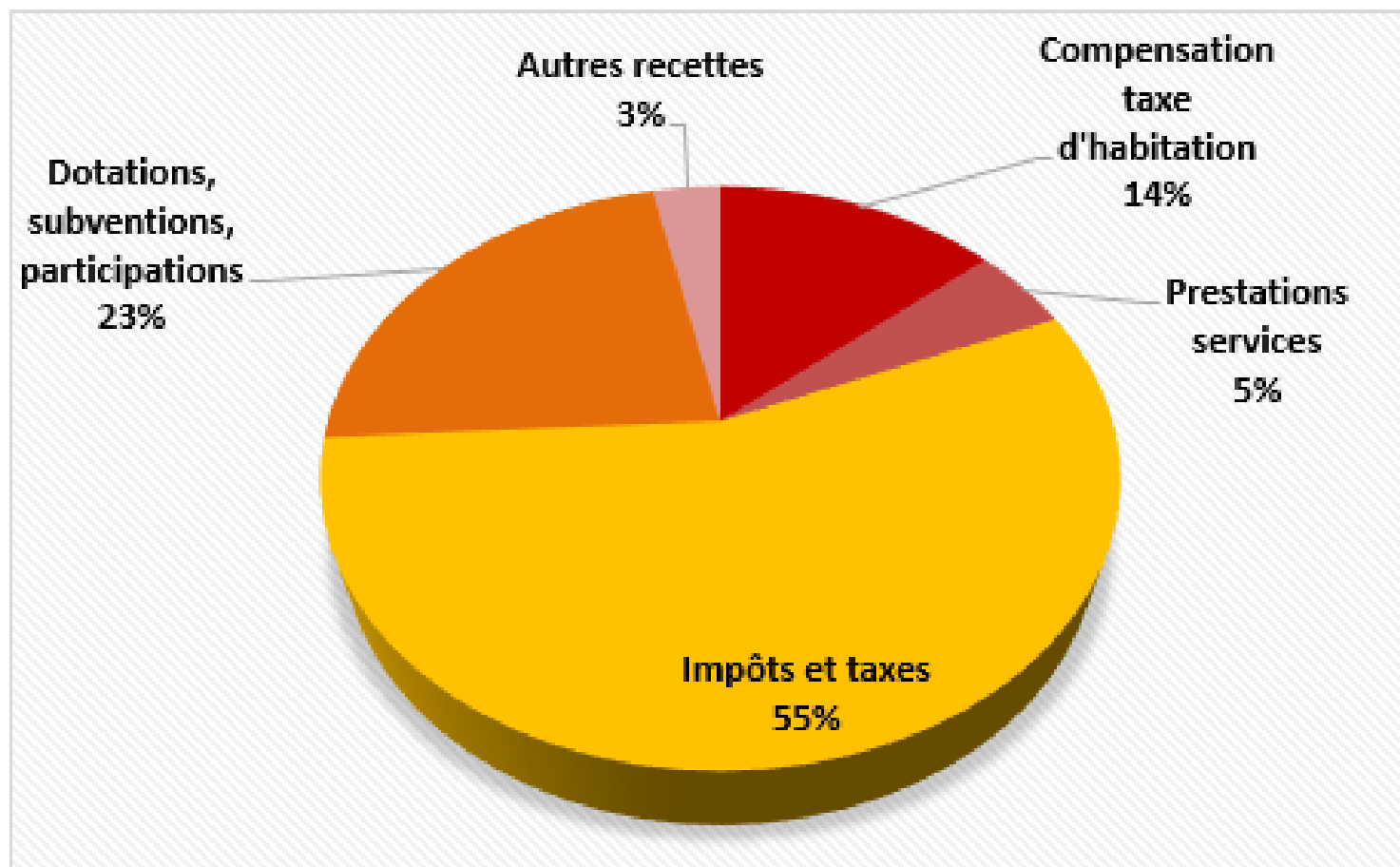
Recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023
013- Atténuation de charges	338 378 €	263 642 €	266 703,21 €
70- Produits de services	1 051 310 €	1 210 978 €	1 576 119,34 €
73- Impôts et taxes	16 492 561 €	16 966 109 €	18 099 999,61 €
74- Dotations, subventions, participations	7 144 517 €	7 600 371 €	7 375 552,57 €
75- Autres produits de gestion courante	136 123 €	168 653 €	408 316,22 €
76- Produits financiers	92 €	116 €	211,75 €
77- Produits exceptionnels	223 892 €	1 428 063 €	2 303,34 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 386 873 €	27 637 933 €	27 729 206 €
Opération d'ordre	107 833 €	96 102 €	81 777 €
Excédent fonctionnement	3 069 771 €	2 272 453 €	3 474 436 €
TOTAL DES RECETTES AVEC EXCEDENT	28 564 477 €	30 006 488 €	31 285 420 €

Les recettes (***hors produits exceptionnels****) augmentent de 5%, principalement grâce à l'évolution de la taxe foncière dont le calcul est indexé à l'inflation. La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2009. Les produits de services qui regroupent les recettes liées aux prestations municipales (restauration scolaire, activités périscolaires, crèches...) retrouvent leur niveau d'avant la crise sanitaire : en 2019 leur montant était identique à celui de 2023 (1,5 M€).

****en 2022 la ville a réalisé une cession d'immobilisation (recette exceptionnelle sur la vente d'un terrain) ce qui explique le niveau élevé des produits exceptionnels en 2022.***

Répartition des recettes de fonctionnement



La fiscalité (dont la compensation versée à la commune pour compenser la perte de la taxe d'habitation) et les dotations représentent 92% des recettes de fonctionnement.

Evolution des principales recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023
Taxes foncières	11 210 218 €	11 761 273 €	12 741 378 €
Évolution		5%	8%
FSRIF (Dotation région Ile-de-France)	2 050 267 €	1 952 085 €	2 047 444 €
Évolution		-5%	5%
Dotation forfaitaire (DGF)	2 815 729 €	2 805 330 €	2 875 820 €
Évolution		-0,4%	2,5%
Dotation Solidarité Urbaine (DSU)	2 729 991 €	2 791 429 €	2 856 805 €
Évolution		2%	2%

Les recettes fiscales augmentent au cours des dernières années car les bases d'imposition suivent l'inflation. La taxe foncière s'élève à 12,6M€ en 2023 mais le montant réellement payé par les habitants concernés est de 7,4M€. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation (5,2M€ de recettes en moins pour notre commune), l'Etat a compensé à l'euro près cette perte afin de ne pas pénaliser les communes.



Partie 2 :

Présentation de la section d'investissement

Résultat 2023 - Investissement

Le résultat d'investissement présente un déficit de – 784 213 €. Ce montant est comblé par les 5,5M€ d'excédents de la section de fonctionnement, ce qui permet à la commune d'obtenir un résultat global de +4,7M€ sur l'année 2023.

Des recettes d'investissement qui devaient être perçues en 2023 le seront en 2024 ce qui explique ce déficit. En effet les collectivités dépendent de financeurs externes pour les accompagner dans leurs projets d'investissement.

La commune a d'ores et déjà engagé ces recettes à venir, c'est pourquoi le résultat définitif d'investissement est excédentaire à hauteur de +2M€

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		2 715 924,93 €
Opérations de l'exercice	8 465 934,35 €	4 965 796,15 €
TOTAL (1)	8 465 934,35 €	7 681 721,08 €
Résultat d'investissement	-784 213,27 €	
Reste à réaliser (2)	4 674 133,55 €	7 489 954,87 €
TOTAL (1)+(2)	13 140 067,90 €	15 171 675,95 €
Besoin de financement de la section d'investissement	2 031 608,05 €	

Recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 850 988 €	851 910 €	805 537 €
1068- Excédents de fonctionnement capitalisé	3 065 000 €	2 100 000 €	
13- Subventions d'investissement reçues	2 135 722 €	3 092 471 €	2 971 129 €
16- Emprunts et dettes assimilés	4 496 850 €	4 005 800 €	
21- Immobilisations corporelles	186 €		
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 548 746 €	10 050 181 €	3 776 667 €
Opérations d'ordre	1 004 595 €	2 127 146 €	1 189 130 €
Résultat reporté		773 404 €	3 574 265 €
TOTAL DES RECETTES	12 553 341 €	12 950 731 €	8 540 061 €

En 2023 la ville n'a pas eu recours à l'emprunt et a pu financer l'ensemble de ses investissements avec ses ressources propres.

De plus, étant donné que son résultat d'investissement de 2022 était excédentaire, elle n'a pas inscrit de crédit budgétaire sur la nature 1068-excédents de fonctionnement capitalisé ; en effet cette nature a pour objectif de prendre des excédents de recettes de fonctionnement pour combler des déficits d'investissement.

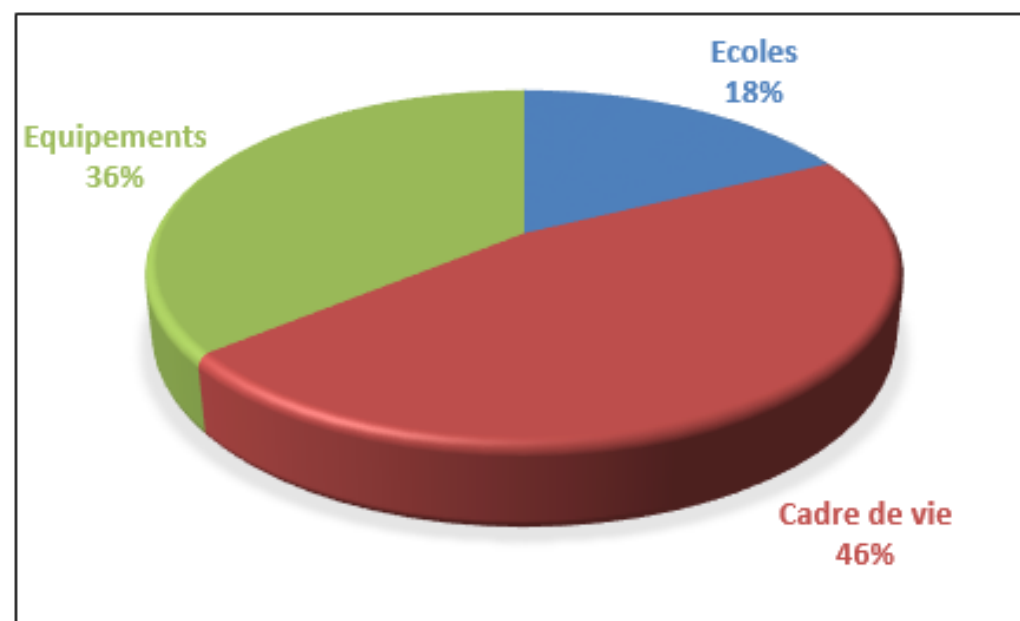
Dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	2021	2022	2023
10- Dotations, fonds divers et réserves	13 650 €	343 390 €	
13- Subventions d'investissement			
16- Emprunts et dettes assimilés	1 822 128 €	1 725 820 €	1 832 048 €
20- Immobilisations incorporelles	259 000 €	128 706 €	387 527 €
204- Subventions d'équipements versées	59 101 €	49 246 €	34 975 €
21- Immobilisations corporelles	5 313 994 €	7 885 343 €	6 117 183 €
23- Immobilisations en cours	6 223 €	6 201 €	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 474 096 €	10 138 706 €	8 371 733 €
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>107 833 €</i>	<i>96 102 €</i>	<i>94 202 €</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>4 198 006 €</i>		
TOTAL DES DEPENSES	11 779 935 €	10 234 808 €	8 465 934 €

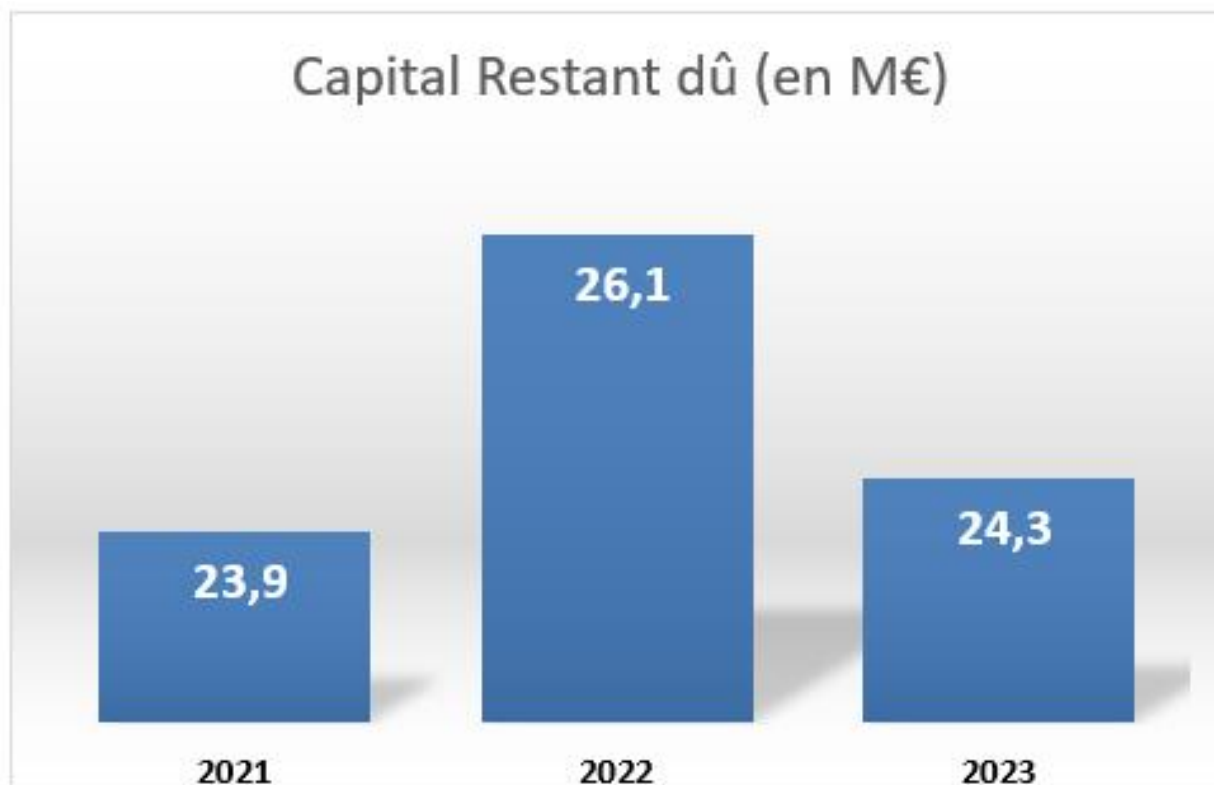
L'année 2023 est marquée le maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé. Cela traduit la volonté municipale d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'augmenter l'offre de service public sur le territoire.

Focus sur les principales dépenses d'investissement réalisées en 2023 :

OPERATIONS	Réalisations 2023
ECOLES	701 138 €
Réhabilitation école Matisse	242 524 €
Travaux sur bâtiments scolaires	458 614 €
CADRE VIE	1 838 255 €
<i>Voirie</i>	1 579 155 €
Aménagement du quartier Lalanne	959 696 €
Bois Launay	232 697 €
Requalification rue des glaises	153 945 €
Programmes divers de voirie	204 868 €
Etudes sur voirie	27 949 €
<i>Espaces verts</i>	259 100 €
Végétalisation et plantations d'arbres	74 356 €
Aménagement des espaces verts	184 744 €
EQUIPEMENTS	1 423 958 €
Réhabilitation complexe sportif De Vinci	371 750 €
Centre médical des sources	801 950 €
Ferme pédagogique	250 258 €



Zoom sur l'endettement – une dette maîtrisée



En 2023, le remboursement annuel de la dette s'élève à 2M€ :

- 1,7M€ de capital d'emprunt
- 370K€ d'intérêts

Les ressources propres de la ville permettent de rembourser chaque année ce montant.

La capacité de remboursement de la dette s'élèvent à années et son stock de dette sur les dernières années est maîtrisé.

Zoom sur l'endettement – une dette peu coûteuse

L'année 2023 a été marquée par des taux d'intérêts encore élevés. La ville de Montigny-Lès-Cormeilles n'a pas été sensiblement impactée par cette conjoncture financière défavorable dans la mesure où l'essentiel de sa dette est composée d'emprunt à taux fixe.

TYPE D'EMPRUNT	REPARTITION DE LA DETTE EN %
Fixe	99%
Variable	1%
TOTAL	100%